

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Chelun

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 18/09/2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 18 septembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Chelun s'est réuni à la salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SORIEUX Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/09/2026.

Présents :

M. SORIEUX Christian, Maire, Mmes Perrin Denise, Demy Sandra, Voloch Wendy, Tétrel Myrtille, MM Faucheux Régis, Meneust Fabien, Poix Jérôme, Edwardes Alexandre

Excusés : Hourmant Cécile (procuration à Monsieur Sorieux), Delanoë Jean-Marie (procuration à Madame Perrin)

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Commune de Chelun

Le :

Et

Publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : Perrin Denise

2026-48 – Révision des tarifs des concessions de cimetière pour 2027

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur avis pour la révision des tarifs concernant le cimetière pour l'année 2027. Voici les tarifs 2026 :

Concessions cimetière

- 20 ans : 70 euros
- 30 ans : 110 euros
- 50 ans : 170 euros

Cavurnes

- 20 ans : 280 euros
- 30 ans : 340 euros
- 50 ans : 410 euros

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 40 euros

Concession plaques au jardin du souvenir

- 20 ans : 30 euros
- 30 ans : 40 euros
- 50 ans : 60 euros

Proposition du Maire : Maintenir les tarifs proposés ci-dessus pour 2027.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du conseil municipal adoptent les tarifs cités ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 035-213500770-20260918-202648-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/09/2026

Le Maire
Christian SORIEUX



Secrétaire de séance
Denise PERRIN

Publicité des actes de la commune par publication papier le 11/06/2026